



Année universitaire 2019/2020

EXAMENS DE LICENCE - Semestres impairs (1-3-5) – Session 1

Code UE : LLA1E60

Libellé UE : Méthodologie du travail universitaire en Histoire

Durée de l'épreuve : 3h00

Régime d'étude concerné : RSE

Documents autorisés : AUCUN

P1/7

Cochez si le sujet doit être rendu avec la copie à la fin de l'épreuve

Ce sujet comprend un document principal « Les Gaulois au I^{er} siècle avant Jésus-Christ » (page 2) et des annexes (pages 2 à 7). Il a pour but principal de tester votre capacité à réaliser un commentaire de document et une dissertation en histoire. Vous devez aussi être capable de gérer rapidement et efficacement un ensemble documentaire.

En vous aidant des annexes (pages 3 à 7 du dossier) :

1° Vous rédigez l'introduction d'un commentaire du texte « Les Gaulois au I^{er} siècle avant Jésus-Christ » (page 2 du dossier).

2° Vous donnerez le plan non-détaillé de ce commentaire (titres explicites des grandes parties et des sous-parties du développement).

3° Vous rédigez une des sous-parties (au choix) de ce commentaire

4° Vous rédigez l'introduction d'une dissertation intitulée "La société gauloise au 1^{er} siècle avant J.-C.".

Les Gaulois au I^{er} siècle avant Jésus-Christ

13. Dans toute la Gaule, il n'y a que deux sortes de personnes qui soient en quelque estime et quelque considération : les druides ou les prêtres et la noblesse ou les chevaliers. Car le peuple y est presque regardé comme esclave; il ne peut rien par lui-même et n'entre dans aucun conseil. La plupart d'entre eux, lorsqu'ils sont accablés de dettes et d'impôts, ou opprimés par la violence des grands, s'attachent à quelqu'un qui à la même autorité sur eux qu'un maître sur ses esclaves. Les druides sont chargés des choses divines, des sacrifices, tant publics que particuliers, et expliquent ce qui a rapport à la religion. Ils ont soin de l'instruction et de l'éducation de la jeunesse, qui a pour eux le plus grand respect. Ils prennent connaissance de tous les différents, tant publics que particuliers. Se commet-il quelque meurtre, s'élève-t-il quelque contestation entre les héritiers, ou si l'on se dispute sur la limite d'un champ, eux seuls en jugent, eux seuls décernent les peines et les récompenses. Si quelqu'un, quelque soit sa condition, refuse de se soumettre à leurs arrêts, il est exclu de la participation à leurs sacrifices. C'est là chez eux un châtement terrible : celui qui l'a mérité passe pour un impie et un scélérat, et tout le monde l'abandonne ; personne ne veut ni le voir, ni lui parler. On le regarde comme un pestiféré que l'on évite, de peur de la contagion ; on ne lui rend point de justice : il est l'objet du mépris universel. Tous les druides n'ont qu'un seul chef : son autorité est absolue. Lui mort, le plus considérable de ceux qui lui survivent, lui succède : s'il se trouve plusieurs prétendants, l'affaire est décidée entre eux par l'élection, et quelquefois par les armes (...)

15. Le second ordre est celui des chevaliers ou des nobles, qui prennent tous les armes, quand il y a quelque guerre ; et avant l'arrivée de César il y en avait presque tous les ans, soit pour attaquer, soit pour se défendre. Plus quelqu'un parmi eux a de puissance et de biens, plus il a de vassaux et de clients. C'est la seule marque de distinction qu'ils connaissent.

16. Toute la nation gauloise est fort superstitieuse ; en sorte que, dans leurs grandes maladies, et dans les dangers où ils se trouvent à la guerre, il ne font pas difficulté d'immoler des hommes, ou de promettre par serment d'en sacrifier, et ils emploient les druides à ce ministère ; ils s'imaginent que la vie d'un homme est nécessaire pour racheter celle d'un homme, et que les dieux immortels ne peuvent être apaisés qu'à ce prix : ils ont même établi des sacrifices publics de cette espèce. D'autres ont des statues d'osier d'une énorme grandeur, qu'ils remplissent d'hommes vivants ; ensuite ils y mettent le feu et, les font expirer dans les flammes. Ils choisissent de préférence des voleurs et des brigands, ou des hommes coupables de quelques autres fautes : ils croient qu'un pareil sacrifice est bien plus agréable à leurs dieux ; mais quand il leur en manque, ils leur substituent des victimes vivantes.

17. Leur grand dieu est Mercure, dont ils multiplient les statues : ils le croient l'inventeur des arts, le guide des voyageurs dans les chemins et dans les routes, le patron des marchands. Après lui, les divinités les plus révérées sont Apollon, Mars, Jupiter et Minerve, sur lesquels ils ont à peu près les mêmes idées que les autres peuples. Ils croient qu'Apollon à la vertu de guérir, que Minerve préside aux arts, que Jupiter possède l'empire du ciel, que Mars est l'arbitre de la guerre (...)

19. Un homme en se mariant est obligé de mettre dans la communauté la même somme, estimation faite, qu'il a reçu pour la dot de sa femme : on dresse un état de tout cet argent, et les intérêts qu'il a rapporté en sont mis à part ; les deux sommes et ce qu'elles ont produit appartient au survivant. Le mari a puissance de vie et de mort sur sa femme, comme sur ses enfants. Quand un personnage de distinction meurt, ses parents s'assemblent, et si sa femme est soupçonnée, on lui donne la question comme à un esclave; et si elle est convaincue, on la brûle, après lui avoir fait souffrir les plus cruels tourments (...)

Extraits de Jules César, *Commentaires*, I^{er} siècle avant J.C., Livres VI, 13, 15-19.

Annexe 1 : Biographie de César

César (Caius Iulius Caesar) est né à Rome le 13 juillet, en 101 ou 100 av. J.-C. Sa famille paternelle était une de ces familles patriciennes de second rang, ruinées, et dont la noblesse s'effritait faute de moyens en argent et en clientèle pour entretenir leur rang ; son oncle et son grand-oncle avaient été consuls, mais son père ne put dépasser la préture car il mourut prématurément quand César était encore adolescent (86 av. J.-C.) ; sa mère, Aurelia, appartenait à la noblesse plébéienne, ses deux frères avaient été consuls, C. Aurelius Cotta en 75 et M. Aurelius Cotta en 74. La famille était favorable au parti populaire et, en plus de l'alliance avec les Aurelii, deux mariages l'avaient manifesté aux yeux des Romains : celui de Iulia, la tante de César, avec Marius, et celui de César lui-même, qui à dix-sept ans avait épousé la fille de Cinna, Cornelia, qui fut la mère de sa fille unique. Il fut choisi à seize ans pour être flamme de Jupiter, ce qui aurait mis pour lui un terme à toute carrière possible si Sylla, parvenu au pouvoir, ne l'avait dépouillé de son sacerdoce. Menacé par les proscriptions, César se cacha, puis, grâce à de puissantes intercessions, Sylla le laissa libre, tout en s'exclamant, selon Suétone : « Qu'ils gagnent, et qu'ils se le gardent, pourvu qu'ils se rendent compte que celui dont ils désirent le salut à toute force sera un jour la perte du parti des optimates qu'ils ont défendu avec moi ; en effet, il y a en César plusieurs Marius ! »

César crut cependant prudent de prendre ses distances ; il quitta Rome pour l'Orient en 81 et n'y revint pour peu de temps qu'après la mort de Sylla. Il repartit ensuite à Rhodes (75) pour étudier l'éloquence et retourna à Rome en 73. Pendant ses deux séjours en Orient, il participa à plusieurs campagnes militaires : la prise de Mytilène où il reçut une corona ciuica, récompense militaire décernée au combattant qui avait sauvé la vie d'un de ses concitoyens ; une campagne en Cilicie, sous les ordres du prestigieux Servilius Isauricus ; une expédition contre les pirates qu'il prit et fit supplicier après avoir été capturé et mis à rançon par eux ; une campagne en Asie, contre un lieutenant de Mithridate. Telles furent les premières armes du plus grand général de son époque.

Il fut élu tribun militaire en 73 av. J.-C., puis il parcourut un cursus honorum classique en étant questeur (68), édile (65), et préteur (62) ; connaissant toute l'importance de la religion civique dans la vie politique romaine, il avait eu l'habileté de se faire élire grand pontife en 63 av. J.-C., l'année du consulat de Cicéron. Briguer les magistratures coûtait cher et l'exercice de ces honneurs était ruineux à cause des jeux que les magistrats devaient organiser et de leurs différentes obligations envers les citoyens qui les avaient élus. Les gouvernements provinciaux de César en Espagne, après sa questure et après sa préture, ne lui offrirent guère d'occasion de s'enrichir. Quand il avait été élu questeur, il avait déjà mille trois cents talents de dettes, et à l'issue de sa préture, ses créanciers faillirent l'empêcher de quitter Rome pour gagner sa province.

César, dont la famille était ruinée, a largement fait appel à l'argent de Crassus et, en échange, a soutenu ses intérêts et ceux des chevaliers. C'est avec ce même Crassus et Pompée, son futur rival, que César forma le triumvirat en 60 av. J.-C., une alliance entre trois ambitieux nouée à seule fin de servir leurs intérêts, et fondée sur la gloire de Pompée, l'argent de Crassus et la *dignitas* de César, patricien et grand pontife.

L'entente privée négociée par César pendant l'été 60 av. J.-C., au retour de sa propréture d'Espagne ultérieure, avec Pompée et Crassus, amers et furieux de l'attitude envers eux de l'oligarchie sénatoriale, permit à César de se faire élire consul pour 59, grâce à l'argent de Crassus et au vote de la clientèle et des vétérans de Pompée. L'autre consul, Bibulus, élu grâce à l'argent de son beau-père Caton, se cantonna dans une hostilité impuissante pendant toute l'année, ce qui laissa à César les mains libres pour servir les intérêts de Pompée, devenu son gendre (ratification de ses actes et vote de la première *lex Iulia agraria*), et de Crassus (allègement d'un tiers de la dette des publicains envers le trésor public), aussi bien que de préparer son avenir en se faisant conférer par le plébiscite Vatinius le gouvernement de la Gaule cisalpine et de l'Illyrie pour cinq ans avec trois légions, augmenté par le Sénat de la Transalpine et d'une quatrième légion.

César est consul en 59, proconsul à partir de 58, investi du gouvernement de l'Illyrie et des Gaules Cisalpine et Transalpine, pour cinq, puis pour dix ans, et c'est là que sa véritable histoire commence, une histoire qu'il a racontée lui-même pour sa plus grande partie.

Le corpus césarien comprend cinq œuvres dont les principales sont de la main de César ; le reste a été rédigé par ses lieutenants, vraisemblablement d'après les notes de campagne du général et les comptes rendus d'état-major conservés dans ses archives : Aulus Hirtius, le futur consul de 43, a écrit le livre VIII de la Guerre des Gaules, et peut-être aussi la Guerre d'Alexandrie, un lieutenant inconnu a composé la Guerre d'Afrique, un autre inconnu, qui écrit fort mal et cite intempestivement le poète Ennius, est l'auteur de la Guerre d'Espagne. Le titre original de toute la série était sans doute *C. Iulii Caesaris Commentarii rerum gestarum*, et chaque œuvre portait comme sous titre ce qui est pour nous son titre. Le terme latin *commentarii*, un dénominateur de *mens*, « la pensée », formé avec le préfixe *cum*, « avec », peut se traduire en français par « recueil de notes », « aide-mémoire » ; César indique par là à ses lecteurs qu'il n'a pas voulu faire œuvre d'historien, mais bien plutôt donner la connaissance des faits à ceux qui voudront entreprendre d'en composer l'histoire, c'est ce qu'a bien compris Cicéron quand il écrit en 46 av. J.-C. : « il a voulu que d'autres, qui voudraient écrire l'histoire, aient à leur disposition ce dont ils se serviraient ».

Ainsi qu'il convient pour ce qui se présente comme de simples recueils de notes, le style est simple et nu, sans ornements ; la phrase, tantôt longue, tantôt brève, est bien construite, sans recherche de l'effet, et se comprend toujours aisément. Les discours, abondants, sont rédigés en style indirect, ce qui leur donne

l'apparence de comptes rendus objectifs. Cette apparence d'une objectivité, d'une véracité et d'une sincérité totale dans le récit des événements est la façade qui permet à César, parlant de lui-même à la troisième personne, de construire l'image qu'il veut donner de lui au lecteur romain : pendant les campagnes de Gaule, c'est celle d'un général victorieux, aimé de ses soldats, qui défend loyalement Rome et ses alliés et exerce ses pouvoirs avec modération ; pendant la guerre civile, c'est celle d'un magistrat, injustement attaqué et menacé par ses ennemis qui sont aussi ceux des intérêts du peuple romain, triomphateur d'une coalition hétéroclite d'ambitieux et de fauteurs de troubles grâce à son talent, son courage et la protection de la Fortune. Les écrits de César et, à un moindre degré, ceux de ses officiers sont une source fondamentale pour notre connaissance des années 58-45 av. J.-C. Cependant, ces œuvres ont été écrites, avant tout, pour servir la propagande de l'imperator et de son parti ; de même que dans les Mémoires, genre nouveau que nous avons vu apparaître à l'époque précédente, il ne faut donc pas y chercher la pure vérité des événements et des comportements des uns et des autres. *Les Commentaires* donnent une version subjective, auto-justificatrice et partisane, de l'histoire de la conquête de la Gaule indépendante et des guerres contre Pompée et les pompéiens. César ne dit pas tout, et il dit parfois des contre-vérités ; il commet aussi parfois des erreurs dues à des failles de sa mémoire, de ses archives, ou de sa documentation quand il n'était pas présent sur les lieux.

Marie-Pierre Arnaud-Lindet, *Histoire et politique à Rome: les historiens romains IIIe siècle av. J.-C. - Ve ap. J.-C.*, Paris, Bréal, 2001, pp. 134-137.

Annexe 2 : La période vue par l'historien Jean-Louis Brunaux.

Le philologue se donne pour mission, entre autres, de remonter au texte le plus ancien qui a ensuite généré une série de copies plus ou moins respectueuses. Ce faisant, il permet de dater et parfois localiser - plus ou moins précisément - des textes qu'on croyait généralement beaucoup plus tardifs. Ainsi en est-il de la description de la société gauloise par César, directement recopiée de l'œuvre de Poseidonios d'Apamée qui écrivit au début du Ier siècle avant J.C. en utilisant parfois des matériaux littéraires tirés d'auteurs plus anciens, tels que Timée de Taormine qui a vécu au début du IIIe siècle. De telles précisions changent totalement le regard que l'on portera sur une œuvre aussi précieuse que la Guerre des Gaules pour la compréhension de la civilisation gauloise. Elles bouleverseront aussi l'utilisation qu'on en fera : nous savons maintenant que le récit proprement guerrier que fait César est une source documentaire de première importance pour l'histoire du Ier siècle avant notre ère, tandis que les chapitres ethnographiques du livre VI sont la plus importante contribution historique à notre connaissance des IIIe et IIe siècles. Cette utilisation concertée de sources documentaires qui, jusqu'à présent, s'ignoraient va cependant bien au-delà de la simple complémentarité, elle crée un dialogue ou plutôt un mutuel jeu d'éclairage entre les traces qu'ont laissées les faits et les mots pour les décrire. Ainsi l'armement des Gaulois décrit très précisément par Strabon au début de notre ère et qui s'avère datable du début du IIIe siècle grâce à des découvertes archéologiques récentes, prouve que la source littéraire initiale est due soit à Timée, soit à un autre auteur contemporain, comme le présumaient déjà les philologues.

La Gaule demeure donc entièrement à redécouvrir. Encore faut-il poser sur elle un regard neuf, autrement dit sans préjugé, sans idées préconçues. Il faut au préalable se débarrasser de toutes nos idées reçues sur le sujet, et elles sont fort nombreuses. [...]

Tous les lieux communs sur la Gaule et les Gaulois n'ont pas connu une égale destinée. Certains se sont évanouis avec le temps, d'autres demeurent mais leur résonance ou leur visibilité a varié en intensité selon les époques. L'idée reçue selon laquelle les Gaulois se livraient régulièrement à la pratique du sacrifice humain est représentative de cette réception fluctuante auprès du public. Très présente dans la littérature antique sur les Gaulois ou chez les philosophes des Lumières [...] C'est une fois encore dans l'Antiquité qu'il faut chercher les origines des conceptions si négatives de la religion des Gaulois. Les Grecs découvrent l'existence des Celtes au cours du Ve siècle, sur la foi de voyageurs, de commerçants et de militaires dont les récits se prêtent à la répétition et à la déformation. Tous les décrivent comme de terribles guerriers, n'hésitant pas à faire le sacrifice de leur personne physique. On imagine facilement le sort qu'ils pouvaient réserver à leurs ennemis. Mais ce qui n'était que rumeurs plus ou moins crédibles prend tout à coup réalité avec le déferlement des Gaulois, Belges et autres Celtes sur la Macédoine puis le Nord de la Grèce entre 280 et 278 avant J.-C. [...] À la décharge des Grecs, il faut reconnaître qu'à cette époque aucun voyageur n'avait pu pénétrer au cœur de la Gaule - hors des voies commerciales - et personne n'avait rencontré le peuple gaulois, si ce n'est quelques aristocrates et commerçants. Pas un seul étranger ne s'était aventuré à l'intérieur d'un sanctuaire gaulois pour observer le commerce que les indigènes entretenaient avec leurs dieux. Les Romains de l'époque républicaine ne font qu'exploiter cette thématique. Cicéron, lors de ses plaidoiries du procès de Fonteius, en donne l'exemple le plus caricatural. Lui qui eut le privilège enrichissant de suivre à Rhodes les cours de Poseidonios d'Apamée pendant un an feint de croire à la barbarie des Gaulois du Dauphiné, qui sont alors sous domination romaine depuis plus de cinquante ans. Si ses propos ne trompent pas les intellectuels et les puissants, tels que César et Pompée qui connaissent le sujet aussi bien que lui, leur effet sur le peuple romain est fort : on croit, peut-être parce qu'on aime à se faire peur ou à se sentir assiégé, être entouré de Barbares. César, précisément, aurait pu changer cette vision des choses. Lui aussi a lu les chapitres que Poseidonios a consacrés à la religion gauloise et aux druides.

Ses longs séjours en Gaule pouvaient lui permettre d'actualiser ses connaissances et leur donner une autorité incontestée, à l'instar de celle acquise pendant près de deux mille ans par son ouvrage la Guerre des Gaules. Mais il ne cherche pas à faire un tableau objectif de la société gauloise, encore moins de la conception que les Gaulois se faisaient de la religion. Les informations livrées par Poseidonios étaient probablement trop riches, certainement difficiles à expliquer et à résumer pour des lecteurs romains, peut-être étaient-elles aussi un peu dépassées. César préfère s'en tenir à une théorie qui sert ses intérêts et sera par la suite utile à ses successeurs qui coloniseront la Gaule. Elle est simple, si ce n'est simpliste : les Gaulois ont en somme les mêmes conceptions que les Romains sur les dieux, dont il cite les cinq principaux et leur donne des noms romains — Mercure, Apollon, Mars, Jupiter et Minerve. Le lieu commun sur les sacrifices humains étant encore profondément ancré chez les Romains, il concède que certains peuples gaulois le pratiquent toujours, mais il se hâte de préciser que les victimes sont des malfaiteurs, rarement des innocents. Le but de son discours est net : montrer que les Gaulois sont à la fois des gens terribles — c'est pourquoi la guerre qu'il mène contre eux est difficile, c'est pourquoi aussi son succès n'en est que plus méritoire — et des êtres proches de la civilisation romaine qui ne demandent, en quelque sorte, qu'à être colonisés.

Le malheur est que l'autorité de l'ouvrage de César fut incontestable tant auprès des auteurs latins qui lui ont succédé que chez les historiens jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Lui dont Plutarque nous dit qu'« en Gaule il avait pris d'assaut plus de huit cents places fortes, combattu trois millions d'ennemis, fait un million de cadavres et un million de prisonniers » devait connaître ce pays mieux que quiconque. Il était censé avoir vu tout ce qu'il écrit et il fallut attendre 1875 pour que des philologues allemands découvrent que la célèbre description de la société gauloise du livre VI n'est, en réalité, que le résumé d'un texte de Poseidonios. Les poètes, les historiens et les encyclopédistes latins qui succèdent à César s'en tiennent presque mot pour mot à ce qu'il écrit dont ils retiennent surtout ce qui est propre à susciter l'émotion ou à attiser la curiosité. Le sacrifice humain accompli sous des formes inattendues, la participation des druides, ces sages énigmatiques, deviennent les thèmes idéaux propices à des variations infinies qui en exploitent les aspects les plus divers — la magie, l'effroi, la prégnance de la nature, l'évocation de dieux terrifiants [...]

On voit donc à quel point la réalité matérielle que révèle l'archéologie s'éloigne des images caricaturales ressassées pendant près de vingt-cinq siècles. Les Gaulois, comme tous les peuples des bords de la Méditerranée, avaient des lieux propres pour leur commerce avec les dieux. Comme eux encore, ils utilisaient pour ce commerce deux vecteurs principaux, le sacrifice d'animaux domestiques et l'offrande d'objets de valeur. Doit-on croire pour autant que l'accusation de pratiquer le sacrifice humain n'était que médisance ou fantasme ? Que disent à ce sujet les faits archéologiques ? Tout d'abord, ils sont peu nombreux. Ensuite, ils sont difficiles à utiliser. Les os humains demeurent extrêmement rares sur les lieux de culte. Quand on les rencontre, ce sont en très grande majorité des crânes plus ou moins fragmentés, que l'on découvre régulièrement aussi sur les habitats et dont on sait par les historiens antiques qu'ils étaient des trophées, prélevés aux cadavres des guerriers ennemis. À eux seuls, ils ne prouvent ni la mort sur place ni l'intention sacrificielle.

Trois enceintes sacrées ont cependant livré des morceaux de squelettes humains en nombre plus ou moins grand. C'est à Ribemont-sur-Ancre que cette présence humaine est la plus visible et la plus massive. Environ cinquante mille ossements appartenant à plus de cinq cents individus gisent sur le sol, soit sous la forme de squelettes plus ou moins complets, soit sous celle de constructions dans lesquelles ils entrent comme des matériaux, associés à des milliers d'armes. L'analyse anthropologique a montré qu'il s'agit exclusivement d'une population de mâles, relativement jeunes, portant de nombreuses traces de combat : par conséquent, ce sont les dépouilles de guerriers recueillies sur un même champ de bataille qui se trouvait à proximité du lieu où elles ont été rassemblées. Dès lors, il a été assez facile aux archéologues de montrer que ce lieu sacré joue le triple rôle de gigantesque trophée, de mémorial guerrier et de sanctuaire. Rien n'autorise à voir dans ces cadavres des victimes sacrificielles, mais il est en revanche assuré que dans une très large majorité, ce sont les victimes d'une grande bataille qui eut lieu dans les premières décennies du II^e siècle avant J.-C.

Le deuxième lieu sacré où se manifeste encore la présence énigmatique de restes humains est celui de Fesques, en Seine-Maritime. Il s'agit d'un petit sanctuaire situé au sommet d'une colline d'une douzaine d'hectares, elle-même entourée symboliquement d'un fossé peu profond. Dans ce dernier ont été découverts par milliers les restes de jeunes bovidés et ceux d'innombrables coupes et gobelets de terre cuite, ainsi que quelques armes de fer. La présence tout à fait exceptionnelle des restes de centaines de veaux témoigne de la tenue à l'intérieur de l'enceinte d'un ou de plusieurs banquets auxquels ont pu prendre part des milliers de convives. Quant aux restes humains, ils ont été exhumés à l'extérieur de cette immense enceinte, le long du fossé de clôture, dans des sortes de cuvettes peu profondes, entourées de trous de poteaux. Là se trouvaient, chaque fois en position anatomique debout, la partie basse d'un individu, les pieds, les tibias et péronés brisés au niveau de la surface du sol. Dans un certain nombre de cas, les pieds montraient une légère extension, indiquant que le cadavre était suspendu à un poteau ou à un portique au moment où la petite fosse s'est comblée, enterrant du même coup les pieds de la dépouille. Cette position des victimes et leur situation topographique - hors de l'enceinte communautaire mais leur regard mourant tourné vers son centre - indiquent assez bien qu'il y a eu là une mise à mort d'un type particulier, relevant du pénal. Les victimes ne sont pas offertes au dieu en son sanctuaire comme de précieuses offrandes. Elles sont au contraire comme rejetées de la communauté des

citoyens qui partagent le même culte. Certes, la mise à mort s'est faite sous le regard et l'autorité des dieux depuis le sanctuaire qui leur est consacré. Mais peut-on pour autant parler d'authentique sacrifice humain ? C'est toute l'ambiguïté que l'on percevait déjà dans le témoignage de César : « Ils estiment que le supplice de ceux qui ont été arrêtés pour un vol, du brigandage ou pour quelque autre délit est plus agréable aux dieux immortels. » Il est indéniable que cette mise à mort sert plutôt les intérêts des hommes qu'elle n'apaise la soif sanguinaire des dieux et ne protège leurs institutions.

Le troisième cas est celui du sanctuaire de Gournay-sur-Aronde. Parmi les milliers de restes d'armes et d'ossements animaux se trouvaient une soixantaine de vestiges humains, os des membres, quelques vertèbres cervicales et des dents. Ils proviennent d'au moins une douzaine d'individus, parmi lesquels pourraient figurer autant de femmes que d'hommes — le conditionnel se justifie par la difficulté à procéder à une diagnose sexuelle sur les seuls os longs ; aussi faudra-t-il, pour lever toute ambiguïté, recourir à des analyses ADN. Quoi qu'il en soit, ces os montrent que les individus ont été démembrés dans l'enceinte du sanctuaire et que leurs crânes y ont aussi été préparés pour être fixés sur le linteau du porche d'entrée. De telles manipulations supposent que les cadavres étaient alors dans un très bon état de conservation, excluant qu'ils fussent rapportés depuis un lointain champ de bataille : on ne peut pas plus écarter l'éventualité d'un véritable sacrifice humain qu'on ne peut donc affirmer sa réalité.

Ces exemples donnent probablement une image assez proche de ce que fut cette pratique deux ou trois siècles avant la conquête romaine. Ils s'accordent en effet avec les écrits de Poseidonios d'Apamée [...]

Les découvertes de Fesques et de Gournay pourraient illustrer parfaitement ces deux types de sacrifice humain qui ont paru les plus habituels à Poseidonios, celui des malfaiteurs, qui tient plutôt de la peine capitale ritualisée, et celui des prisonniers de guerre, très habituel, et qui relève davantage du simple massacre. [...]

La réalité du sacrifice humain en Gaule est indéniable, comme elle l'est dans la Grèce archaïque et dans la Rome royale. Dans ces deux autres civilisations, nous en connaissons de rares exemples mais qui ont donné lieu à une abondante littérature. Doit-on croire qu'une forme de tabou que la société s'est imposé à elle-même sur la question en a effacé la plupart des preuves ? Ou au contraire, que les rares sacrifices accomplis ont si profondément marqué les esprits qu'ils ont suscités des commentaires et des analyses disproportionnées ? [...] Le sacrifice humain faisait partie de ces exceptions culturelles qui rattachaient les hommes à leurs ancêtres d'un autre âge. On oublie trop souvent que, en 46 avant J.-C., César lui-même fit procéder au sacrifice dans les règles de deux soldats mutins sur le Champ de Mars [...]

César est le contemporain de Cicéron. Comme lui, il est passé par Rhodes, mais il était partisan de l'école philosophique rivale de celle de Poseidonios, la Nouvelle Académie. Néanmoins, il a pu y entendre les leçons du « très grand savant », comme on appelait alors ce dernier. Il est sûr, en tout cas, qu'il en connaissait l'œuvre historique et qu'il emporta avec lui le volume XXIII des *Histoires* quant il partit en Gaule pour la conquérir. César n'avait pas l'âme d'un ethnologue, et s'il pouvait avoir celle d'un historien ou d'un géographe, c'était dans une perspective essentiellement politique. Dans sa lecture de Poseidonios, il trouve de quoi dynamiser les présentations de la société gauloise qu'il veut faire découvrir à ses lecteurs romains. Mais, surtout, il cherche dans cette des éléments précis qui rassureront les romains et les convaincront plus tard de repartir à la conquête de la Gaule, sur le plan administratif et commercial cette fois. Comme ensuite Strabon et Diodore de Sicile, qui puiseront, eux, bon nombre d'informations géographiques et touristiques dans cette œuvre, César a bien conscience qu'une partie des informations qui y figurent est obsolète. La description de l'armement, des mœurs guerrière n'est pas d'actualité au milieu du Ier siècle avant J.-C. Mais il ne sait pas, en revanche, que les informations sur la religion, sur les rites funéraires par exemple sont elles aussi particulièrement périmées. Le choix qu'il fait parmi elle de ce qu'il décrit à son lectorat est donc hasardeux. Le résultat, contrairement à l'apparence, n'a plus rien de la synthèse raisonnée de son modèle. C'est particulièrement vrai pour l'image des druides qui occupe une place prépondérante dans le tableau de la société gauloise que César fait dans son livre VI.

Dans l'exposé circonstancié, voire systématique, que le philosophe de Rhodes avait dressé de ces personnages si énigmatiques et si inhabituels pour des Grecs et des Romains, César sélectionne des traits bien particuliers de leur physionomie et, en passant sous silence ceux qui sont peut-être les plus caractéristiques, il parvient, plus involontairement que ne l'a fait Cicéron, à déformer leur image. Il les présente avant tout comme les hommes chargés de la religion [...]

César, en composant son portrait des druides, avait à l'esprit des préoccupations précises. Il voulait tout d'abord rassurer ses lecteurs que les Gaulois inquiétaient depuis toujours à cause de leur force guerrière et de leurs prétendues mœurs religieuses abominables. Sur le premier point, les exploits de César devaient suffire à les convaincre qu'ils n'avaient plus rien à craindre. Sur le deuxième, après les écrits récents de Cicéron et alors que la rumeur populaire continuait de charrier à Rome des racontars les plus défavorables aux Gaulois, le travail restait entier. César s'évertue donc à présenter la religion gauloise comme une affaire essentiellement publique, aux mains d'un véritable clergé qui la dirige dans chaque cité et possède sa propre hiérarchie au niveau national : les druides, en matière de religion, ont la prééminence sur la noblesse, et les puissants et eux-mêmes obéissent à un chef unique. Parallèlement, il montre que le culte et le panthéon gaulois ne diffèrent guère de ceux qui règnent à Roma. Enfin, il fait du sacrifice humaine, qu'il ne peut passer sous silence au risque de se déconsidérer

aux yeux de ses lecteurs, une affaire essentiellement judiciaire – ce qui lui permet également de montrer que les Gaulois ne sont pas les barbares qui assiégèrent Rome trois siècles auparavant, mais qu'ils ont une vie civique digne d'un peuple civilisé. Pour arriver à ce résultat, César a taillé à grand coup dans le texte de Posidonios qu'il a simplifié à outrance, en gommant tous les autres acteurs de la vie religieuse, prêtre, vates et bardes. Privés de leurs collaborateurs, voire, en certains domaines, de leurs rivaux, les druides apparaissent dans le texte césarien non seulement comme des prêtres, mais aussi comme des sacrificateurs. L'imagination du lecteur fera le reste : la majorité des sacrifices passeront pour être ceux des humaines et on oubliera que leurs victimes sont des criminels pour lesquels la peine capitale avait été requise.

Jean-Louis Brunaux, *Nos ancêtre les Gaulois*, Paris, éd. Du Seuil, 2008, pp. 127-149.

Annexe 3 : Un autre aspect de la période par l'historien Jean-Louis Brunaux..

Poseidonios d'Apamée, dans sa description de la société gauloise, se passionne pour deux catégories de personnages, les druides et ceux que César nomme *equites*. Comment choisir entre les deux sens, bien distincts, de ce terme latin, cavaliers ou chevaliers ? Quelques fragments conservés du texte de Poseidonios d'Apamée, notamment un passage recopié au III^e siècle par le grammairien grec Athénée, qui décrit leur banquet, inclinent à choisir le second. Non parce qu'il y aurait une quelconque similitude entre l'élite gauloise et les représentants de la classe équestre à Rome (à l'époque de la République, des sortes de bourgeois). Mais bien parce qu'a de nombreux égards les chevaliers gaulois font instinctivement penser à ceux de notre Moyen Âge : ils sont entourés de servants d'armes, se réunissent selon un décorum ritualisé et s'affrontent dans de véritables tournois.

Poseidonios, l'ethnographe grec de la Gaule, y séjournant un bref moment dans les années 100 avant J.-C., avait été amené à s'interroger sur la noblesse gauloise. Qui étaient les puissants dans cette société ? Quelles étaient l'origine et la nature de leur pouvoir ? Deux mille ans plus tard, ses successeurs, les historiens contemporains, se posent toujours la question. On comprend donc qu'un étranger, face à des "barbares" dont il ne maîtrisait pas la langue, a rencontré quelque difficulté à apporter une réponse.

La noblesse en Gaule n'était pas caractérisée par des critères décisifs, au premier rang desquels figurait l'appartenance à une grande famille, descendante d'un lointain ancêtre commun, comme c'était le cas aussi bien en Grèce qu'à Rome. Les hommes politiques et les chefs de guerre que César a rencontrés sont qualifiés par lui de façon diverse, certes souvent par une noble extraction familiale, mais également par les magistratures exercées par eux-mêmes ou par leurs pères, par leur richesse ou simplement par leurs qualités individuelles. À la fin du II^e siècle avant notre ère, ce qui paraissait caractériser tous les hommes de qualité était plutôt la possession d'un ou de plusieurs chevaux et la capacité à les monter.

C'est dire qu'à cette époque les distinctions sociales étaient toujours marquées par les qualités guerrières. Des statues exécutées par des sculpteurs gréco-romains représentent des édiles salyens (région d'Aix-en-Provence) dans une pose d'apparat qui ne laisse aucun doute sur l'origine de leur pouvoir. À l'image du guerrier dit d'Entremont, oppidum situé près d'Aix-en-Provence, ils sont revêtus d'une magnifique cuirasse, d'un casque décoré et exhibent les têtes coupées de leurs ennemis tués au combat.

Encore au moment de la conquête romaine, Dumnorix, l'homme peut-être le plus riche de la Gaule, fermier général des impôts chez les Éduens, dont la fortune se fondait sur le commerce, se présentait sur des monnaies à son effigie, comme un guerrier prestigieux. Sur le revers de cette pièce d'argent, debout, il porte une longue épée au côté, tient d'une main le carnyx (instrument de musique au caractère guerrier) et l'enseigne au sanglier, de l'autre une tête coupée. Le noble était donc à la fois un propriétaire terrien et un homme de guerre. Mais il ne s'occupait guère de son domaine et le mettait, au contraire, à profit pour assouvir les besoins de son activité militaire et de toutes les obligations sociales et religieuses liées à elle. Ce guerrier était équipé d'une véritable panoplie adaptée à sa façon de combattre, en char dans les temps les plus anciens, à cheval plus tard. Il devait donc se faire accompagner d'écuyers et de pages, porteurs de lances et de boucliers, dont la fonction a évolué dans le temps : ils sont devenus eux aussi des cavaliers auxiliaires. Parfois, des groupes plus ou moins importants se développaient autour d'un chef, des hommes qui se consacraient totalement à sa personne jusqu'à préférer mourir que lui survivre : on les appelait *soldurii*, les "dévoués".

Le chevalier, sur son char ou sur sa monture, s'élevait au-dessus des autres hommes. Et son mode de vie reflétait cette situation : même hors du temps de guerre, il ne se comportait pas comme eux. Les périls l'avaient rapproché de ses serviteurs, qui devenaient des proches, et surtout de ses compagnons, chevaliers comme lui. Les liens qui unissaient les uns et les autres en des bataillons solides devaient sans cesse être entretenus. La chasse, l'entraînement, la participation aux réunions politiques et aux cérémonies religieuses occupaient le reste de leur temps. Dans toutes ces pratiques sociales, la compétition entre ces égaux par le statut était à l'oeuvre : il fallait se montrer le meilleur guerrier ; les têtes coupées sur les vaincus à la guerre témoignaient de cette valeur ; les places d'honneur dans toutes les cérémonies revenaient aux plus puissants, etc. C'est au prix de telles distinctions que le guerrier pouvait accepter de risquer régulièrement sa vie. En outre, les druides, qui jouaient aussi le rôle de clercs, les assuraient d'une place dans un paradis d'outre-tombe.

Jean-Louis Brunaux, *La Gaule : une redécouverte*, Paris, La documentation française, 2015, p. 56.